

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Lévis au 2175, chemin du Fleuve, St-Romuald, le jeudi **vingt et un mars deux mille treize à 19 h 30 (Salle Norbert Brousseau)**.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Mario Fortier, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Janet Jones, Administratrice  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général  
Mme Francine Marcoux, Trésorière

**EST ABSENTE:**

Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.M.

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\* de réunion et à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1a. Période de questions
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 février 2013
3. Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés
4. Abrogation de la résolution 2011-072 « Mandat à la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT) pour procéder à l'acquisition de 28 autobus à plancher surbaissé diesel 40' pour les

années 2011 et 2012 au nom de la Société de transport de Lévis (ST Lévis)»

5. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche de deux (2) agents(es) au Service à la clientèle à temps plein sur une base occasionnelle
  6. Demande d'autorisation au Conseil municipal de la Ville de Lévis de fixer à 500 000\$ le montant maximum des virements de fonds à l'intérieur du budget annuel de la ST Lévis
  7. Acceptation du projet d'entente de la convention collective du personnel de bureau (Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4405)
  8. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un préposé à l'entretien au Service de l'entretien
  9. Dépôt du projet d'états financiers pour l'exercice 2012
  10. Comptes payables
  11. Points divers
  - 11a Autorisation de signature pour la demande d'autorisation et de certification d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'aménagement du Terminus Lagueux
  - 11b Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer
  12. Période de questions
  13. Levée de l'assemblée
- 

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

### **- RÉSOLUTION 2013 – 035 -**

Il est proposé par M. Jean-Luc Daigle  
appuyé par M. Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 21 mars 2013 soit adopté considérant l'ajout des sujets suivants aux points :

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

a. Période de questions

**11.- Points divers**

a. Autorisation de signature pour la demande d'autorisation et de certification d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'aménagement du Terminus Lagueux

b. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer

**Adoptée.-**

**1.- a Période de questions**

Le Président invite les citoyens à poser leurs questions. Aucune question n'est posée.

**2- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 février 2013**

**- RÉSOLUTION 2013 – 036 -**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 21 février 2013 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

### **3.- Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés**

#### **RÉSOLUTION 2013 – 037 -**

**CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Lévis a contracté des emprunts pour l'achat d'autobus en vertu des règlements suivants :

- Règlement No 89 : 1 923 000 \$ en 2007
- Règlement No 90 : 354 000 \$ en 2007

**CONSIDÉRANT** que les sommes provenant de ces emprunts ont excédé les montants requis aux fins pour lesquelles elles étaient destinées ;

**CONSIDÉRANT** que les soldes disponibles de ces règlements d'emprunts fermés sont :

- Règlement No 89 : 878 290 \$
- Règlement No 90 : 130 324 \$

**CONSIDÉRANT** que les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés pouvant être affectés pour l'exercice 2013 sont de 217 862 \$ pour le Règlement No 89 et 42 918 \$ pour le Règlement No 90 pour un total de 260 780 \$;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

D'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés pour les montants respectifs de 217 862 \$ pour le Règlement No 89 et 42 918 \$ pour le Règlement No 90, pour un total de 260 780 \$ au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts concernés pour l'exercice 2013.

**Adoptée.-**

**4.-Abrogation de la résolution 2011-072 « Mandat à la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT) pour procéder à l'acquisition de 28 autobus à plancher surbaissé diesel 40' pour les années 2011 et 2012 au nom de la Société de transport de Lévis (ST Lévis)»**

#### **RÉSOLUTION 2013 – 038 -**

**ATTENDU :** la résolution 2011-072 en vertu de laquelle, la ST Lévis mandatait la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT) pour procéder à l'acquisition de 28 autobus à plancher surbaissé diesel 40' pour les années 2011 et 2012 au nom de la Société de transport de Lévis ;

**ATTENDU :** que lesdits autobus ont été acquis par la Société de transport de Montréal (STM) au nom de la ST Lévis sur la base de la résolution 2011-095;

**ATTENDU :** la recommandation de la direction générale

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil abroge la résolution 2011-072 mandatant la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT) pour procéder en son nom à l'acquisition de 28 autobus à plancher surbaissé diesel 40' pour les années 2011 et 2012 dans le cadre de l'extension du contrat existant pour la période d'approvisionnement 2008-2011 de 223 véhicules à plancher surbaissé diesel 40' supplémentaires.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT).

**Adoptée.-**

**5.-Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche de deux (2) agents(es) au Service à la clientèle à temps plein sur une base occasionnelle**

**RÉSOLUTION 2013 – 039 -**

**CONSIDÉRANT :** qu'au cours des prochains mois, le service à la clientèle de la ST Lévis sera privé de plusieurs des membres de son équipe actuelle (vacances, congé de maternité, maladie, formation, etc...);

**CONSIDÉRANT :** qu'au cours des mois de juin, juillet et août, le service à la clientèle est sollicité de façon considérable (événements festifs, deux (2) nouvelles

périodes d'assignation d'horaires entraînant des modifications sur le réseau, etc...);

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Coordonnatrice du Service à la clientèle à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche de deux (2) agents(es) au Service à la clientèle à temps plein sur une base occasionnelle selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau (Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4405).

**Adoptée.-**

**6.-Demande d'autorisation au Conseil municipal de la Ville de Lévis de fixer à 500 000\$ le montant maximum des virements de fonds à l'intérieur du budget annuel de la ST Lévis**

**- RÉSOLUTION 2013 – 040 -**

**CONSIDÉRANT :** l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**CONSIDÉRANT :** que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT :** que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout

virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

**CONSIDÉRANT :** qu'il convient de fixer le montant à être autorisé par le conseil de la Ville de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil demande au Conseil municipal de la Ville de Lévis de fixer à 500 000 \$, le montant maximum pour lequel la direction générale de la Société peut effectuer des virements de fonds à l'intérieur de son budget annuel;

**QUE** la Direction générale dépose à l'occasion de la présentation trimestrielle des états financiers de la Société, un rapport présentant l'état des virements budgétaires accompagné d'une note explicative et en transmette une copie à la Direction générale de la Ville;

**QU'**en cas de dépassement du montant maximum autorisé par la présente, une demande d'autorisation de virement soit formellement déposée au Conseil municipal de la Ville de Lévis, comme le prévoit la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.

**Adoptée.-**

## **7.-Acceptation du projet d'entente de la convention collective du personnel de bureau (Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4405)**

### **RÉSOLUTION 2013 – 041 -**

**CONSIDÉRANT** le mandat de la Direction générale concernant le renouvellement de la convention collective du personnel de bureau échue depuis le 31 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre les parties;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil entérine les conditions de travail dans le cadre du renouvellement de la convention collective du personnel de bureau (Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4405) d'une durée de six (6) ans pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2017

**QUE** ce Conseil autorise messieurs Michel Patry, président, Jean-François Carrier, directeur général et Mario Sirois, adjoint au directeur général à signer ladite convention collective de travail.

**Adoptée.-**

**8.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un préposé à l'entretien au Service de l'entretien**

**- RÉSOLUTION 2013 – 042 -**

**CONSIDÉRANT** : les besoins au service de l'entretien pour assurer le lavage et le nettoyage des véhicules ainsi que les activités de service sur les autobus;

**CONSIDÉRANT** : la demande exprimée par le contremaître au service de l'entretien, Monsieur Jocelyn Morissette à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT** : la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un préposé à l'entretien au Service de l'entretien :

**QUE** l'entrée en fonction de ce nouvel employé ait lieu au cours du mois d'avril 2013 selon les conditions prévues à la convention collective des



employé(e)s de l'entretien (Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEG)

**Adoptée.-**

**9.- Dépôt du « projet » d'états financiers pour l'exercice 2012**

**- RÉSOLUTION 2013 – 043 -**

**CONSIDÉRANT :** la présentation de la trésorière, madame Francine Marcoux, du projet d'états financiers pour l'exercice 2012;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Mario Fortier  
et résolu unanimement

**De prendre acte** du projet d'états financiers pour l'exercice 2012 tels que préparés et présentés par la trésorière, madame Francine Marcoux.

**Adoptée.-**

**10.- COMPTES PAYABLES -**

**- RÉSOLUTION 2013 – 044 -**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Dailge  
appuyé par Monsieur Michel Turner  
et résolu unanimement

**QUE** les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaires : Période # 5 à #8 563 965,27 \$

Chèques no : # 18848 à # 19839 1 612 706,04 \$

Paiements directs :

11 346,98 \$

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES**

Je, soussignée, **Francine Marcoux, trésorière** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2013 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

**Adoptée.-**

### **11.- Points divers**

**11 a. Autorisation de signature pour la demande d'autorisation et de certification d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'aménagement du Terminus Lagueux**

#### **RÉSOLUTION 2013 – 045 –**

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement sur la route Lagueux, St-Nicolas, d'un terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif (RÉS-2011-059, RÉS-2012-059 et 2012-084);

**CONSIDÉRANT** que pour sa réalisation, ce projet implique de déposer une demande au MDDEFP pour les autorisations de construire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise messieurs Jean-François Carrier, directeur général et/ou Michel Savard, directeur de la planification et du développement à signer ladite demande d'autorisation requise pour construire un terminus d'autobus et un stationnement incitatif sur la route Lagueux à Saint-Nicolas.

**Adoptée.-**

**11b. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer**

**RÉSOLUTION 2013 – 046 -**

- CONSIDÉRANT** la résolution # 2010-148 adoptée le 29 octobre 2010 autorisant la Direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres publiques pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant projet définitif pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud, entre les rues Mgr Bourget et du Sault ;
- CONSIDÉRANT** que ces études ont été scindées en deux (2) tronçons à savoir : le tronçon 1 (Rue Saint-Omer à Boul. Alphonse Desjardins) et le tronçon 2 (Route Mgr Bourget à rue du Sault /excluant le secteur du tronçon 1) ;
- CONSIDÉRANT** l'octroi d'un contrat de service professionnel, le 8 février 2012 à la firme AECOM, pour la réalisation des études d'avant-projet préliminaire et définitif visant l'implantation de voies d'autobus en mode axial sur le boulevard de la Rive-Sud, entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse- Desjardins (tronçon 1 / résolution # 2012-018) ;
- CONSIDÉRANT** que les résultats de ces études d'avant projet définitif confirment la faisabilité technique de l'aménagement de voies d'autobus en mode axial dans ce secteur ;
- CONSIDÉRANT** que les analyses menées dans le cadre de cette étude ont été réalisées avec la collaboration des principaux partenaires concernés (Desjardins, Ville de Lévis, ST Lévis, etc.) ;
- CONSIDÉRANT** que le concept retenu par lesdits partenaires sur les plans de la géométrie, de la fluidité des déplacements, de la sécurité, de l'accessibilité et des aménagements paysagers, etc. a fait l'objet d'un consensus ;

**CONSIDÉRANT** que pour poursuivre l'avancement de ce projet et respecter les échéanciers prévus et s'assurer de la disponibilité en 2014 de tous les organismes d'utilités publiques (Hydro Québec, Gaz Métropolitain, Bell, Vidéotron, etc.), il y a lieu de lancer un appel d'offres maintenant pour la réalisation des plans et devis définitifs;

**CONSIDÉRANT** que les budgets requis pour la réalisation de l'ensemble des travaux (plans et devis, construction, etc...) sont inscrits à l'intérieur du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la STLévis, dûment approuvé par le Conseil de la Ville de Lévis, le 20 décembre 2012 (cf. résolution CV-2012-12-20), et par le Conseil du Trésor et le Ministère des Transports, le 29 mai 2012 (cf. lettre du ministre des Transports 12 juin 2012);

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des coûts pour réaliser ces travaux sont admissibles à une aide gouvernementale à la hauteur de 75% dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Madame Janet Jones  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise, conditionnellement à l'accord en ce sens manifesté par le Conseil de la Ville de Lévis, la direction de la planification et du développement à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis pour l'implantation de mesures prioritaires en mode axial sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer ;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à reconduire la nomination des membres du Comité de sélection ayant procédé à l'évaluation des propositions de services professionnels dans le cadre de l'octroi du mandat d'étude d'avant-projet préliminaire et définitif visant l'implantation de voies d'autobus en mode axial sur le boulevard de la

Rive-Sud, entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse- Desjardins (Lévis) ;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à préparer un règlement d'emprunt pour couvrir l'ensemble de l'exécution des travaux à être réalisé dans ce secteur (Alphonse Desjardins-Saint-Omer) ;

**QUE** copie de cette résolution soit acheminée à la Direction générale de la Ville de Lévis et à la Direction de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Transports du Québec ;

**QUE** cette résolution soit conditionnelle à l'accord en ce sens manifesté par le Conseil de la Ville de Lévis et le Ministère des Transports du Québec.

**Adoptée.-**

## **12.- Période de questions**

Une usagère questionne le sens du parcours du 27R dans le secteur de Saint-Jean-Chrysostome. Elle souhaiterait en effet que celui-ci soit inversé afin de pouvoir arriver chez elle plus rapidement. M. Sirois fera des comptages afin de s'assurer que d'autres usagers ne soient pas pénalisés par ce changement.

## **13.- Levée de l'assemblée**

### **- RÉSOLUTION 2013-047-**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**